



FORMATION « INSPECTION DU TRAVAIL »

Membres du CSE

En intra ou inter-entreprises, en présentiel ou en Visio
Accessible aux personnes handicapées

PUBLIC

Membres du CSE

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis pour cette formation

DURÉE

1 jour

POINTS FORTS DE LA FORMATION

Formation adaptée aux entreprises de plus ou moins de 300 salariés.

Les grandes étapes de la réforme de l'inspection du travail.

Le renforcement des prérogatives du système d'inspection du travail.

Exercer les missions dans le cadre des prescriptions législatives et réglementaires

FORMATEURS AGRÉÉS

Juristes

Spécialiste en relations sociales.

Formateurs agréés CNEFOP

Référencement QUALIOPi

OBJECTIF :

- Identifier le cadre juridique.
- Savoir réagir en cas d'intervention de l'inspecteur du travail, ses obligations, ses pouvoirs et ses moyens.
- Quels sont les recours possibles
- Exercer les missions dans le cadre des prescriptions législatives et réglementaires.

PROGRAMME DE FORMATION :

- Droits et obligations de l'agent de contrôle
- Pouvoirs de décision
- Pouvoirs d'investigation
- Moyens de contrainte
- Les domaines contrôlés
- L'activité de contrôle
- Les moyens de contrainte à l'issue d'un contrôle
- Les recours contre les décisions de l'inspecteur du travail





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le certificat qualité a été délivrée au titre de la catégorie « ACTION DE FORMATION »

SAS JB-PARTNERS « Organisme de Formation » 23, Rue Paul Campadieu 31200 TOULOUSE

SIRET : 90896136000017 – Numéro de déclaration d'activité : n° 76311115431

Immatriculation au RCS n° 908 961 360 – Capital 8 000 € - Site WEB : www.jbpartners.fr

Portable : 06 59 56 05 81 – Courriel : jb-partners@orange.fr ou bernardvincent31200@gmail.com

Agréments : CSE Économique : R76-2021-03-24-00009 CSSCT : R76-2021-03-24-00010